

**DEPARTEMENT DU GERS**

\*\*\*

**Communauté de Communes  
DES COTEAUX ARRATS GIMONE**

\*\*\*

**DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Date convocation : 06/12/2016  
Date de séance : 13/12/2016  
Date d'affichage : 20-12-16  
Numéro d'ordre : 2016-12-100

Nombre de conseillers		
Exercice	Présents	Ayant pris part à la délibération
58	48	53

L'an deux mille seize, le mardi 13 décembre le conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni en la commune de Mongausy, en séance publique sous la présidence de Monsieur Pierre DUFFAUT.

**Étaient présents :** Pierre DUFFAUT, Jean Claude BADY, Christophe MEAU, Stéphanie CORNEILLE, Michel ANGELE, Françoise DASTUGUE, Jacques SERIN, Daniel DANFLOUS, Sergine AGEORGES, Daniel ZAÏNA, Brigitte SAINT MARTIN, Gérard ROHRIG, Chantal CASASOLA, Jean CERDA, Sylvie VARIN, Jean Claude DUFFAUT, Claire BRIAT, Régis DARIES, Véronique CASTEX, Sylvie LAFFORGUE, Sandrine DEDIEU, Georges DE LORENZI, Marcel DESTIEUX (suppléant de Pierre MUN), Pierre ROUMEGUERE, Georges DALLIES, Gérard FAURE, Arnauld WADEL, Éric ANGELE, Evelyne BURGAN DELMAS, Jean Luc BOAS, Gérard ARIES, Jacques BORTOLUSSI, Bernard MARESTAING (suppléant de Jean Michel VERNIS), Chantal LABEDAN, Francis CHABROL, Francis LAGUIDON, Joël BERNADOT, Pierre TRUILLE BAURENS, Guy de GALARD, Francis DUMONT, Éric BALDUCCI, Alain CARRIERE, Pierre BAJON (suppléant de Paul BURGAN), André LAFFONT, Séverine CARCHON, Éric TRUFFI, Fabrice POURCET, Claude SOLLES VIDOU (suppléant de Bernard MONLIBOS).

Le quorum est atteint

**Étaient absents :** André PICCIN, Christophe LABBE, Bruno GABRIEL, Pierre AIROLDI

**Étaient absents excusés :** Alain de SCORRAILLE

**Étaient absents excusés avec procuration :**

Philippe DUDEZ a donné procuration à Christophe MEAU.

Catherine HEURTEUX a donné procuration à Stéphanie CORNEILLE.

Bruno BODART a donné procuration à Eric ANGELE.

André MARQUISSEAU a donné procuration à Joël BERNADOT.

Jean Pierre SALERS a donné procuration à Francis DUMONT.

**Secrétaire de séance :** Daniel DANFLOUS

**Objet : Autorisation à lancer une consultation pour un marché de travaux d'entretien des voies communales transférées – programme entretien 2017**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que les travaux 2016, tant en investissement qu'en fonctionnement représentaient la dernière année de reconduction des marchés passés en 2013.

Le montant prévisionnel des besoins du programme travaux d'entretien 2017 s'élève à 215 000 € HT pour les 30 communes portant sur les travaux de fauchage et débroussaillage, de point à temps et de bouchage de nids de poule.

Vu l'étendue du territoire de la communauté de communes, Monsieur le Président propose de créer 6 lots, correspondant au découpage géographique de la 3CAG :

- Zone 1 : Ansan, Blanquefort, Escorneboeuf, Sainte Marie, Saint Sauvy,
- Zone 2 : Gimont, Giscaro, Lahas, Maurens, Montiron,
- Zone 3 Isle Arné, Aubiet, Marsan, Lussan,

- Zone 4: Aurimont, Bédéchan, Boulaur, Juilles, Mongausy, Saint Caprais, ~~Saint Martin Gimois~~, Tirent-Pontéjac,
- Zone 5 : Lartigue, Saint Elix, Saramon, Semezies Cachan,
- Zone 6 : Betcave-Aguin, Gaujan, Simorre, Villefranche d'Astarac.

Ce découpage permet d'ouvrir la consultation à un plus grand nombre d'entreprises.

Monsieur le Président propose de lancer un accord cadre, avec la possibilité de le reconduire trois fois, selon une procédure adaptée.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative au marchés publics, et notamment les articles 4, 5, 42,
- Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, et notamment les articles 27, 78, 80,
- Vu le montant prévisionnel des besoins,

Monsieur le Président demande à l'assemblée de l'autoriser à lancer la consultation.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, l'unanimité, autorisent Monsieur le Président :

- à lancer la consultation du marché de travaux intitulé « Travaux d'Entretien Fauchage, Débroussaillage et Opération de Point à Temps et Bouchage de Nids de Poule » sur les voies communales transférées à la Communauté de Communes Coteaux Arrats Gimone,
- à inscrire des prévisions au budget principal 2017,
- Donnent tout pouvoir à Monsieur le Président pour mettre en œuvre le marché en fonction de la définition du besoin.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits  
Au registre sont les signatures  
Pour copie certifiée conforme



Le Président de la Communauté de Communes  
des Coteaux Arrats Gimone  
DUFFAUT Pierre